

Passage à l'ordre du jour, lors de la séance du 12 mars 1791

Citer ce document / Cite this document :

Passage à l'ordre du jour, lors de la séance du 12 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 39;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_20100_t1_0039_0000_2

Fichier pdf généré le 13/05/2019

beaucoup d'inutiles et l'entretien de ces agents coûte une somme trop considérable à la nation.

Plusieurs membres : L'ordre du jour !

M. Bouche. L'ordre du jour le plus pressant est de savoir à qui et pourquoi nous payons. Il y a un grand nombre d'agents dont les fonctions sont sans utilité ; leur réduction serait également avantageuse pour la simplification des opérations et pour la décharge du Trésor public.

M. d'André. Les agents nationaux se divisent en agents publics et en agents privés.

En ce qui concerne les agents privés, je pense que, surtout dans un état de crise, il est impossible, sans courir les plus grands dangers, de les faire connaître tous.

Quant aux agents publics, l'état en est fait et a été communiqué depuis longtemps à l'Assemblée ; il est complet, il est sous vos yeux et vous pouvez l'examiner.

A l'égard de la dépense, vous avez alloué pour cet objet une somme de 6,300,000 livres, somme que le ministre ne peut excéder, quel que soit le nombre des agents. Ainsi, à cet égard, il ne peut se glisser dans le département des affaires étrangères aucune espèce d'abus ; le ministre et le comité diplomatique sont parfaitement en règle. Je demande l'ordre du jour.

M. Bouche paraît de nouveau à la tribune. (*Murmures prolongés.*)

Un grand nombre de membres : Aux voix ! aux voix ! L'ordre du jour !
(L'Assemblée, consultée, décrète l'ordre du jour.)

M. le Président. Le mauvais état de la santé du roi m'a empêché, depuis le commencement de sa maladie, de me présenter à la sanction mais j'espère que le mieux-être actuel de Sa Majesté me permettra de m'y présenter ce soir même.

Voici, Messieurs, le nom des membres de la députation qui ont été désignés pour se rendre aujourd'hui chez le roi. Ce sont : MM. Bouron, l'abbé Lollier, Dupré, Mougins de Roquefort, Grangier, Lambert de Frondeville.

L'ordre du jour est un rapport des comités des domaines et de la marine sur les biens affectés et à affecter au service de la marine.

M. de Curt, au nom des comités des domaines et de la marine. Messieurs, la marine réclame, pour le service de ses différents ports, quelques biens nationaux absolument nécessaires à la sûreté politique et à l'arrondissement des ports et arsenaux. Ces biens situés, à Brest, Rochefort, Toulon, Bordeaux et Cherbourg, ne sont pas d'une très grande valeur ; mais leur réunion aux dépendances de ces ports, sollicitée depuis longtemps par la localité, et toujours éludée par la résistance qui tenait à la nature des biens ecclésiastiques, présente des avantages inappréciables. Il suffirait, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les plans qui ont été fournis à vos comités de la marine et des domaines ; mais il est dans vos principes d'approfondir toutes les opérations qui vous sont proposées, et vos comités doivent toujours prévenir les doutes qui pourraient s'élever sur les dispositions qu'ils vous présentent.

C'est pour remplir ces deux objets, Messieurs,

que je vais parcourir avec vous les différents ports du royaume, et fixer votre attention sur chaque terrain, sur chaque établissement, devenus nationaux, destinés par la nature des choses à être affectés au service de la marine.

BREST.

On s'étonne encore de voir au milieu d'un port, qui renferme les deux tiers des forces navales de l'Etat, des établissements étrangers à la marine. Aucune puissance maritime ne fournit un pareil exemple. Toutes ont eu la politique d'isoler leurs ports, d'en fermer l'enceinte, et de n'en laisser dominer l'intérieur que par le canon établi pour le protéger.

A Brest, c'est un couvent de capucins qui domine les établissements destinés au service de la flotte. Ce couvent est situé sur une montagne de roc, qui, s'avancant dans le port, vient se terminer au-dessus des quais, occupés d'un côté par les fonderies, les forges, les bureaux, les magasins, les différents ateliers ; et de l'autre par les chantiers de construction. De toutes les parties de ce couvent et de ses dépendances, on distingue jusqu'aux moindres détails des opérations qui se font dans l'arsenal et dans le port, où d'ailleurs rien n'empêche de pénétrer. On voudrait en vain former une enceinte ; tous les édifices appuient sur le rocher, et cet inconvénient laisserait des craintes éternelles sur les incendies, trop souvent projetés par cette politique affreuse pour qui tout moyen est bon, pourvu qu'il tende à l'affaiblissement d'une nation rivale.

Quoique ces considérations ne laissent aucun doute sur la nécessité d'attacher à l'arsenal de Brest un terrain qui le commande et qui en facilite l'entrée du côté de la ville, je ne dois pas omettre les raisons d'humanité qui provoquent aussi cette réunion.

Le port de Brest est encaissé. L'air humide qu'on y respire donne souvent des inquiétudes pour les épidémies qui peuvent d'ailleurs se communiquer à la ville. Dans les temps de guerre, dans ces temps malheureux de rassemblement de troupes, d'ouvriers et de matelots, les maladies y deviennent plus fréquentes, et l'on ne sait où placer les hommes pour éviter la contagion.

Ces malheurs ne seront plus à craindre, dès l'instant où le couvent des capucins sera une dépendance des établissements du port de Brest. Placé sur un rocher très élevé, l'air y est toujours pur, et assure d'heureuses convalescences. En attendant qu'on puisse augmenter l'emplacement de l'arsenal, par des excavations qui en changeraient la température, le couvent servira d'asile aux malades ; usage le plus digne et le plus respectable qu'on puisse faire d'un lieu consacré au service divin par la religion de nos pères.

Après des motifs aussi puissants, Messieurs, que servirait de vous entretenir de quelques détails qui militent aussi en faveur de la réunion du couvent des capucins et de ses dépendances. Il vaut mieux chercher à Rochefort quels sont les biens qui peuvent être utiles au service de la marine.

ROCHEFORT.

Dans le nombre des biens nationaux qui se